



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 15 septembre 2022

#### DATE DE CONVOCATION

09 septembre 2022

Envoyé en préfecture le 20/09/2022

Reçu en préfecture le 20/09/2022

Affiché le

ID : 021-20000925-20220915-22\_09\_15\_11-DE

L'an deux mil vingt-deux, le **quinze septembre** à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

#### Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA, M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN ([pouvoir de M. Guy MORELLE](#)), Mme Zineb HEMAIRIA, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Bernadette BERGER ([suppléante de M. Martial PARIZOT](#)), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE ([pouvoir de M. Martial MATHIRON](#)), M. Daniel CHETTA, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON ([pouvoir de Mme Christine NIRLO](#)), M. Michel CLEMENT ([suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS](#)), Mme Maïté COUBAT, M. Jean-Marie FERREUX, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON ([pouvoir de M. Jérôme THEVENEAU](#)), M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY ([pouvoir de M. Dominique CHOPPIN](#)), M. Dominique JANIN, M. Patrice LIEBELIN ([suppléant de M. Bernard SOUBEYRAND](#)), M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO, M. Claude VERDREAU.

#### Étaient excusés :

M. Guy MORELLE ([pouvoir à Mme Nathalie SEGUIN](#)), M. François BIGEARD ([suppléé par M. Benjamin BONIN](#)), M. Benjamin BONIN ([suppléant de M. François BIGEARD](#)), M. Dominique CHOPPIN ([pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY](#)), Mme Marie-Françoise DUPAS ([supplée par M. Michel CLEMENT](#)), M. Martial MATHIRON ([pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE](#)), Mme Christine NIRLO ([pouvoir à Mme Carole CLAUDEL-SALOMON](#)), M. Martial PARIZOT ([suppléé par Mme Bernadette BERGER](#)), M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND ([suppléé par M. Patrice LIEBELIN](#)), M. Jérôme THEVENEAU ([pouvoir à M. Olivier GAUTHRON](#)).

Secrétaire de séance : Madame Nathalie SEGUIN, 5<sup>ème</sup> Vice-présidente déléguée à l'Emploi, à l'Action sociale, à l'Autonomie.

15/09/2022/11

**NOMBRE DES  
MEMBRES  
EN EXERCICE : 36  
PRÉSENTS : 29  
VOTANTS : 34**

#### **Objet : Décision Modificative N°3 (DM 3) du Budget Principal**

Monsieur le Président fait part aux membres du Conseil Communautaire qu'afin d'envisager budgétairement le versement de fonds de concours, sous réserve de disposer des délibérations des conseils municipaux des communes concernées (AISEREY, IZIER et TART) et de l'accord du Conseil Communautaire, il y a lieu de prévoir les crédits correspondants par la Décision Modificative N°3 (DM 3) au Budget Principal, ci-après :

#### Dépense - investissement :

2313.CDEPUBLI.PERI.421	Immobilisations en cours des constructions	- 2.061,00 €
2313.CDEPUBLI.PERI.421	Immobilisations en cours des constructions	- 1.000,00 €
2313. CDEPUBLI PERI.421	Immobilisations en cours des constructions	- 2.450,00 €
2041411.PERI.421	Subvention d'équipement aux communes	+ 2.061,00 €
2041411.PERI.421	Subvention d'équipement aux communes	+ 1.000,00 €
2041411.PERI.421	Subvention d'équipement aux communes	+ 2.450,00 €

Vu, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission réunie le 06 septembre 2022,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** de la Décision Modificative N°3 (DM 3) au Budget Principal comme suit :

**Dépense - investissement :**

2313.CDEPUBLI.PERI.421	Immobilisations en cours des constructions	- 2.061,00 €
2313.CDEPUBLI.PERI.421	Immobilisations en cours des constructions	- 1.000,00 €
2313. CDEPUBLI PERI.421	Immobilisations en cours des constructions	- 2.450,00 €
2041411.PERI.421	Subvention d'équipement aux communes	+ 2.061,00 €
2041411.PERI.421	Subvention d'équipement aux communes	+ 1.000,00 €
2041411.PERI.421	Subvention d'équipement aux communes	+ 2.450,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Fait à GENLIS, le 19 septembre 2022

Envoyé en préfecture le 20/09/2022  
Reçu en préfecture le 20/09/2022  
Affiché le   
ID : 021-200000925-20220915-22\_09\_15\_11-DE

**Patrice ESPINOSA**

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,  
Maire d'IZIER